


◆ **Marquage CE**

**CE** Les versions CE du MXG-5000S dont l'étiquette de numéro de série porte le symbole "CE", sont conformes aux dispositions essentielles de la Directive Européenne sur les Terminaux de Radio et de Télécommunication CE/1999/5.

**!** Ce symbole d'avertissement signale que cet appareil fonctionne dans des bandes de fréquences non harmonisées et/ou que son utilisation peut, selon le pays, être soumise à des conditions de licence. Vérifier de disposer de la version et/ou de la programmation correctes de l'appareil, conformes aux obligations nationales de licence.

<b>ICOM</b>	<b>DECLARATION OF CONFORMITY</b>
<b>CE0560</b>	
We Icom Inc. Japan 1-1-32, Kamitama, Hirano-ku Osaka 547-0003, Japan Declare on our sole responsibility that this equipment complies with the essential requirements of the Radio and Telecommunications Terminal Equipment Directive, 1999/5/EC, and that any applicable Essential Test Suite measurements have been performed. Kind of equipment: <b>GPS RECEIVER</b> Type designation: <b>MXG-5000S</b>	
Version (where applicable): This compliance is based on conformity with the following harmonised standards, specifications or documents: a) EC 60959-2003 b) EN 60959-2003 c) EN 60959-1-2006/A1:2010 d) _____ e) _____ f) _____	
Icom (Europe) GmbH Geschäfts-Kontakt Auf der Krautweide 24, 65812 Bad Soden am Taunus, Germany Authorized representative name	Bad Soden, 3rd June 2014 Place and date of issue K. Asano General Manager  Signature Icom Inc.

<b>ICOM</b>	<b>DÉCLARATION DE CONFORMITÉ</b>
<b>CE0560</b>	
Nous Icom Inc. Japan 1-1-32, Kamitama, Hirano-ku Osaka 547-0003, Japan Déclarons sous notre responsabilité exclusive que cet équipement est conforme aux termes essentiels de la Directive sur les Terminaux de Radio et de Télécommunications 1999/5/CE, et que toutes les séries essentielles d'essais applicables ont été effectuées. Type d'équipement : <b>ANTENNE GPS</b> Désignation du type : <b>MXG-5000S</b>	
Version (si applicable) : Cette déclaration est basée sur la conformité aux normes, spécifications ou documents harmonisés suivants : a) EC 60959-2003 b) EN 60959-2003 c) EN 60959-1-2006/A1:2010 d) _____ e) _____ f) _____	
Icom (Europe) GmbH Geschäfts-Kontakt Auf der Krautweide 24, 65812 Bad Soden am Taunus, Allemagne Nom du représentant agréé	Bad Soden, 3 juin 2014 Lieu et date d'édition K. Asano Directeur général Auf der Krautweide 24, 65812 Bad Soden am Taunus, Allemagne Signature Icom Inc.

**ÉTIQUETAGE CE**

**REMARQUES POUR L'INSTALLATION**

Cet appareil doit être installé conformément à la recommandation CE sur les limites d'exposition aux champs électromagnétiques (directive CE/1999/5/19).

La puissance RF maximale rayonnée par cet appareil est de 2 watts. Pour une efficacité maximale, l'antenne doit être installée aussi haut que possible et à une hauteur d'au moins 5 mètres au-dessus du niveau du sol (ou à une hauteur accessible). En cas d'impossibilité d'installer l'antenne à une hauteur raisonnable, l'émetteur ne doit pas être utilisé en continu pendant de longues périodes en présence d'une personne à moins de 5 mètres de l'antenne. L'émetteur ne doit en aucun être utilisé si une personne est en contact direct avec l'antenne.

Dans tous les cas imaginables, le risque est lié à l'utilisation de l'émetteur pendant une longue période (les recommandations réelles de limites sont indiquées comme une moyenne pour une émission continue de 6 minutes). Normalement les périodes d'émission continue n'atteignent pas cette durée. Certaines licences radio exigent la présence d'un dispositif temporisé de coupure automatique de l'émetteur après 1 à 2 minutes d'émission, par exemple.

De même, certains modes d'émission, BLU, CW, AM etc. ont une puissance 'moyenne' d'émission inférieure et le risque potentiel est donc inférieur.

**CE** Les versions CE du MA-500TR dont l'étiquette de numéro de série porte le symbole "CE", sont conformes aux dispositions essentielles de la Directive Européenne sur les Terminaux de Radio et Télécommunication CE/1999/5.



Ce symbole d'avertissement signale que cet appareil fonctionne dans des bandes de fréquences non harmonisées et/ou que son utilisation peut, selon le pays, être soumise à des conditions de licence. Vérifier de disposer de la version et/ou de la programmation correctes de cette radio, conformes aux obligations nationales de licence.